

Code de conduite

INTEGRITY
IN ACTION



ALEXION[®]

RARE INSPIRATION. CHANGING LIVES.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE NOTRE PDG

NOTRE ENGAGEMENT

6 Nos valeurs

6 Notre code

7 Notre programme de conformité

9 Exprimez-vous librement

9 Interdiction des représailles

9 Confidentialité



SERVIR LES PATIENTS

Nous plaçons les patients au cœur des décisions que nous prenons

- 12 Qualité des produits et sécurité des patients
- 14 Interactions avec les patients et les organisations de patients
- 15 Interactions avec les professionnels de santé et le marché
- 16 Responsabilité sociale de l'entreprise
- 17 Œuvrer pour nos communautés et s'engager vis-à-vis d'elles



AGIR AVEC INTÉGRITÉ

Nous considérons la déontologie, la conformité et la qualité comme essentielles dans tout ce que nous faisons

- 20 Lois et exigences réglementaires en matière de santé
- 20 Lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- 22 Exactitude des dossiers de l'entreprise
- 23 Conflits d'intérêts
- 24 Délit d'initié
- 25 Contrôles du commerce international
- 25 Activités politiques

10

18



RESPONSABILISER LES PERSONNES

Nous faisons confiance aux membres d'équipe, leur accordons de la valeur, les respectons et leur donnons les moyens d'agir.

- 28 Égalité des chances
- 29 Un lieu de travail sans harcèlement
- 29 Sécurité et hygiène de l'environnement de travail
- 30 Confidentialité et protection des données
- 31 Gestion des dossiers

26



INNOVER POUR TROUVER DES SOLUTIONS

Nous innovons avec discipline et en nous fixant des objectifs, en recherchant des solutions créatives dans tous les aspects de notre travail

- 34 Recherche éthique
- 34 Actifs de la Société
- 35 Informations confidentielles et propriété intellectuelle
- 36 Renseignements sur la concurrence
- 36 Concurrence loyale
- 37 Communication avec le public
- 38 Réseaux sociaux

32

**RARE
INSPIRATION.
CHANGING
LIVES.**

MESSAGE de notre PDG :



Chers collègues,

Faire ce qu'il convient de faire à chaque instant, qu'il s'agisse de petites choses ou de grandes choses, voilà ce qui nous définit en tant qu'entreprise et c'est ainsi que nous percevons les parties prenantes qui comptent sur nous.

L'intégrité est ancrée dans notre culture car nous savons que des vies sont en jeu. C'est une responsabilité que j'assume à titre personnel, et j'ai les plus hautes attentes vis-à-vis de ceux qui travaillent pour et avec Alexion. Nous devons toujours honorer la confiance que les patients et d'autres parties prenantes ont placée en nous.

Le *Code de conduite L'intégrité en actes* (« Le Code ») fait office de cadre qui nous invite à agir avec intégrité et met en cohérence nos valeurs et notre conduite professionnelle. Il fournit des informations, des ressources et les outils nécessaires pour se comporter de façon éthique et en respect de la loi. Parfois, nous ferons face à des situations où il sera difficile de savoir ce qu'il convient de faire. Si le Code n'a pas réponse à tout, il peut vous orienter lorsque la réponse n'est pas claire. Nous sommes censés traiter les questions ambiguës en tant qu'équipe pour veiller à ne laisser de côté aucun point de vue. Ainsi, nous prendrons des décisions éclairées.

Je vous invite à vous familiariser avec le Code et à comprendre la façon dont il se rapporte à nos activités quotidiennes. Agir avec intégrité, cela commence en refusant de se taire. Chacun d'entre nous a l'obligation de s'exprimer s'il voit quelque chose qui porte atteinte à notre intégrité. L'intégrité est essentielle dans tout ce que nous faisons.

Bien à vous,




Ludwig Hantson
Président-directeur général

NOTRE ENGAGEMENT

- 6 L'intégrité en actes
- 6 Nos valeurs
- 6 Notre code
- 7 Notre programme de conformité
- 8 Conformité au niveau global
- 8 Numéro d'aide en matière déontologique
- 9 Exprimez-vous librement
- 9 Interdiction des représailles
- 9 Confidentialité



**RARE INSPIRATION.
CHANGING LIVES.**

A young woman with curly brown hair, wearing a white lab coat, is seated and looking towards an older woman with short blonde hair, who is wearing blue scrubs. The background is a bright, clinical setting with a bulletin board. A semi-transparent white box with a blue border contains text centered over the image.

Chaque jour, nous nous efforçons de répondre aux attentes des patients, des médecins, à nos propres attentes, et à gagner la confiance des communautés où nous sommes implantés. Nous croyons qu'il incombe à chacun d'entre nous de tenir nos engagements selon les normes de déontologie et d'intégrité les plus strictes, afin d'accomplir notre tâche au nom des patients qui comptent sur nous.

L'INTÉGRITÉ EN ACTES

Traduire l'intégrité en actes veut dire pratiquer des comportements éthiques et honnêtes chaque jour, en toutes circonstances. L'intégrité va au-delà d'un ensemble de règles à suivre. C'est quelque chose que nous portons en nous et qui nous indique ce qu'il convient de faire. Ce n'est pas toujours la voie de la facilité ni celle du confort. Il s'agit plutôt de ne pas déroger à nos valeurs et à nos croyances, dans tout ce que nous faisons.



NOS VALEURS

Les patients guident nos pas et nous sommes à leur service chaque jour, tant dans nos cœurs que dans nos esprits. En agissant conformément aux exigences les plus strictes en matière de déontologie et d'intégrité, nous continuons à instaurer la confiance auprès des patients et des acteurs du marché. Les valeurs qui sous-tendent notre culture sont des moteurs qui nous poussent à faire toujours mieux. Elles nous aident à évoluer dans un environnement complexe, lorsque nous proposons nos traitements innovants aux patients dans le besoin, partout dans le monde. Malgré cette complexité, chacun d'entre nous s'engage à faire ce qu'il convient de faire. Nos valeurs ne sont pas simplement des idées pour nous, elles sont une boussole essentielle dans notre travail au quotidien.



NOTRE CODE

Notre « Code » sert de fondement à notre programme de conformité et sous-tend les politiques et procédures que nous respectons chaque jour. Notre Code est une façon de traduire notre intégrité en actes et nous indique les choix à faire et les décisions qui sont éthiques.

Notre Code commence avec les Valeurs de notre Culture et définit les attentes relatives à nos comportements. C'est une ressource qui nous guide sur la façon dont nous interagissons avec les autres, de sorte à prendre des décisions éthiques et éclairées. Il nous aide également à respecter les politiques pertinentes et d'autres outils utiles si nous avons besoin d'informations supplémentaires.

Nous sommes censés bien connaître les informations contenues dans ce Code ainsi que les politiques, procédures et lois correspondantes qui s'appliquent à nos postes. Notre Code s'applique dans le monde entier, y compris à notre Conseil d'administration, à nos dirigeants et à nos collègues. En outre, nous attendons de tous nos partenaires professionnels, des tiers et des fournisseurs qu'ils respectent des valeurs similaires, qu'ils agissent de façon conforme à notre Code, et qu'ils souscrivent à notre *Code de conduite des fournisseurs*.

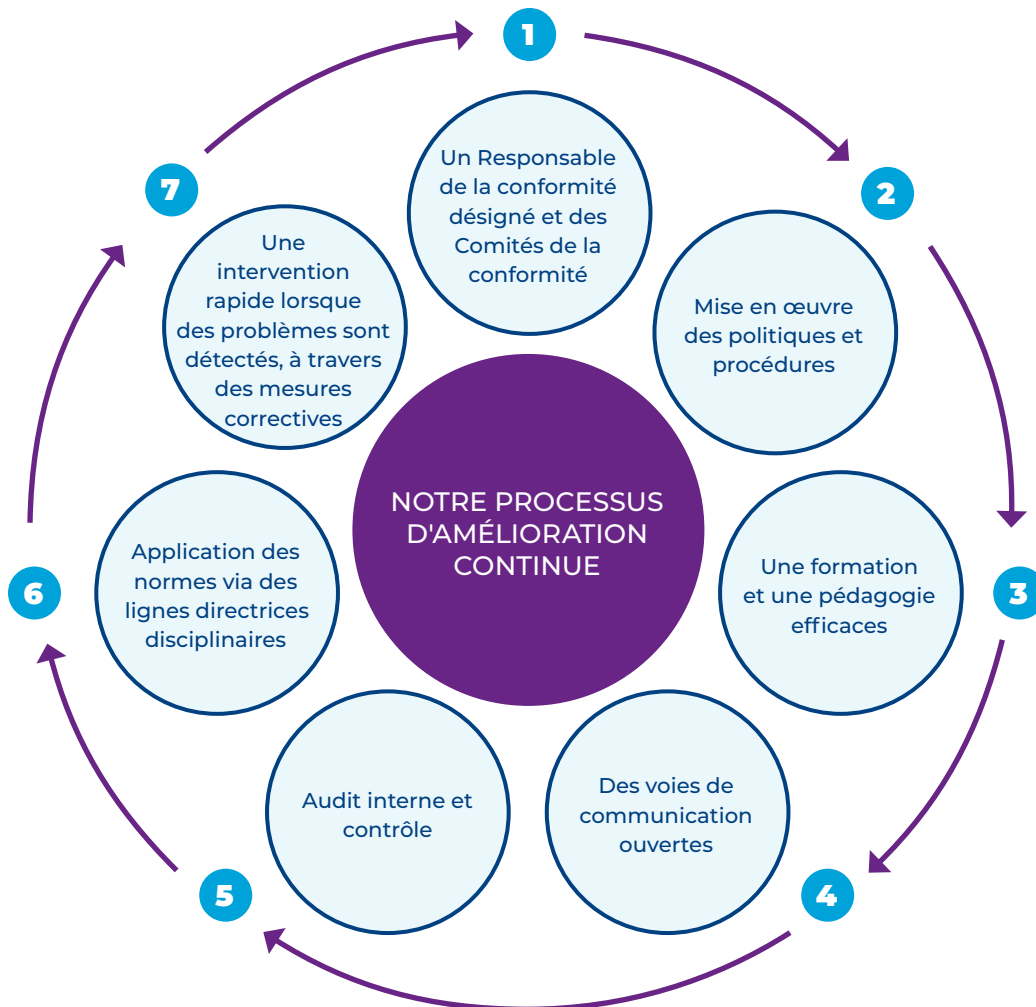
Gardez à l'esprit que notre Code ne traite pas toutes les situations auxquelles nous pourrions être confrontés dans notre travail au quotidien. Nous devons tous faire preuve de discernement lorsque nous agissons.



Contactez votre Responsable ou les Ressources humaines, Global Compliance ou les Services juridiques si vous avez des questions.

NOTRE PROGRAMME DE CONFORMITÉ

Notre programme de conformité est conçu pour favoriser une culture de la qualité et de la conformité et pour empêcher ou détecter les infractions de nos politiques ou procédures. Il intègre les sept éléments fondamentaux d'un programme de conformité efficace, tels que définis par le Bureau de l'Inspecteur général du Département de la santé et des services humains des États-Unis :



La non-conformité vis-à-vis de notre Code peut avoir des conséquences graves pour notre Société, nos collègues, nos investisseurs, et pour les patients, les clients et le public. La non-conformité peut avoir une incidence sur :

Notre Société

- Porter préjudice à notre réputation
- Donner lieu à des poursuites ou à des amendes
- Entraîner une divulgation à des organismes publics
- Provoquer une perte d'activité

Nos investisseurs

- Entraîner une perte de confiance dans Alexion et nos produits
- Entraîner une perte en termes de valeur des investissements
- Porter préjudice à notre réputation en matière de bonne gouvernance d'entreprise

Les patients, les clients et le public

- Compromettre la sécurité ou l'efficacité des produits
- Augmenter les risques environnementaux
- Entraîner une diminution de la bienveillance et de la confiance vis-à-vis d'Alexion

Conformité au niveau global

Global Compliance est là pour vous aider si vous avez une question, si vous devez soulever une préoccupation, ou signaler une éventuelle infraction à nos normes. Il existe plusieurs façons dont Global Compliance peut vous fournir des conseils et vous aider à obtenir des informations supplémentaires.

Contactez Global Compliance :

- par e-mail: compliance@alexion.com
- par téléphone : 1-475-230-STAR (7827)
- sur internet : www.Alexion.com/EthicsHotline
- par courrier ou en personne : 121 Seaport Boulevard, Suite 400, Boston, Massachusetts 02210

Numéro d'aide en matière déontologique

Le Numéro d'aide en matière déontologique nous permet de signaler une préoccupation ou d'obtenir des conseils sur les questions de conformité ou de ressources humaines. Les signalements peuvent être anonymes. Le numéro d'aide est disponible par téléphone ou via un outil de signalement sur internet disponible 24h/24, 7 jours sur 7, 365 jours par an. Il est administré par des représentants tiers spécialement formés.

www.Alexion.com/EthicsHotline

Rendez-vous sur le site web du Numéro d'aide en matière de déontologie pour avoir tous les numéros propres aux pays




EXPRIMEZ-VOUS LIBREMENT

Nous promovons une culture de communication ouverte et honnête. Nous sommes encouragés à poser des questions et à signaler nos préoccupations, même sur des sujets délicats. Nous avons le devoir de signaler tout ce qui porte atteinte (ou peut potentiellement porter atteinte) à notre intégrité en tant que personnes ou en tant que société. En nous exprimant à un stade précoce, nous pouvons clarifier les choses ou traiter des préoccupations avant qu'elles ne se muent en problèmes graves.

Tous les Responsables sont tenus de promouvoir cette culture en créant un environnement où l'intégrité est reconnue et valorisée. Nous avons une politique de la « porte ouverte » pour les employés supervisés et d'autres collègues afin de les encourager à soulever des préoccupations ou à poser des questions. S'il semble souvent logique de parler d'abord à votre Responsable de vos préoccupations et de lui adresser vos questions, nous avons d'autres modalités de signalement :

- Votre N+2
- Le responsable de votre unité opérationnelle
- Les Ressources humaines
- Le Service juridique
- Global Compliance
- Le Numéro d'aide en matière déontologique

 Lisez notre brochure *Exprimez-vous librement*, ou contactez le Service Global Compliance si vous avez des questions.

INTERDICTION DES REPRÉSAILLES

Nous nous faisons confiance entre nous, nous nous accordons de l'importance entre nous et nous nous respectons les uns les autres. Les représailles à l'encontre d'un collègue qui pose une question, soulève une préoccupation ou signale un manquement sont strictement interdites. Nous avons le droit de signaler nos préoccupations de bonne foi, sans craindre de harcèlement, de représailles ou toutes conséquences négatives en matière d'emploi.

Les représailles peuvent prendre plusieurs formes. Exemples de représailles :

- Menaces, intimidation, mauvais traitement ou harcèlement.
- Discrimination ou exclusion
- Mesures disciplinaires injustifiées
- Rétrogradation ou réaffectation
- Suspension ou licenciement

 Contactez les Ressources humaines ou Global Compliance si vous avez des questions.

CONFIDENTIALITÉ

Il est essentiel que nous nous sentions en sécurité lorsque nous posons des questions ou signalons des préoccupations. La confidentialité est une priorité lorsque des préoccupations ou des questions de conformité sont soulevées. Nous devons faire tout notre possible pour préserver la confidentialité, autant que possible. Il se peut toutefois, dans certaines circonstances, que le caractère d'une investigation ou certaines exigences juridiques nous obligent à divulguer votre identité à certains individus habilités pour les besoins de l'investigation. Le Numéro d'aide en matière déontologique nous permet de signaler une préoccupation, poser une question ou solliciter des conseils si la confidentialité est une source de préoccupation, le tout de façon anonyme.






SERVIR LES PATIENTS

- 12 Qualité des produits et sécurité des patients
- 14 Interactions avec les patients et les organisations de patients
- 15 Interactions avec les professionnels de santé et les acteurs du marché
- 16 Responsabilité sociale de l'entreprise
- 17 Œuvrer pour nos communautés et s'engager vis-à-vis d'elles

10

**RARE INSPIRATION.
CHANGING LIVES.**

A woman with long dark hair, wearing a light blue long-sleeved shirt and blue jeans, is smiling and holding a young child. The child is wearing a pink long-sleeved shirt and blue jeans, and has a pink bow in her hair. They are standing on a wooden deck, leaning against a wooden railing. The background is a blurred outdoor setting with greenery and a building with a red roof.

Nous plaçons les patients au cœur des décisions que nous prenons. Nous cherchons à comprendre le parcours des patients et armés de notre passion et de notre persévérance, nous aidons chaque patient à trouver des réponses et fournissons des traitements transformateurs qui changent des vies. Nous collaborons et travaillons en partenariat avec différents interlocuteurs pour créer de la valeur pour les patients.



QUALITÉ DES PRODUITS ET SÉCURITÉ DES PATIENTS

La sécurité et la qualité de nos produits et la sécurité et le bien-être de nos patients sont nos priorités absolues. Pour Alexion, « Tout le monde a droit à la qualité ». Nous consacrons nos efforts à fournir des produits qui respectent ou dépassent les normes les plus exigeantes.

Nous surveillons les **Plaintes liées aux produits** et les **Événements de pharmacovigilance** pouvant être vécus pendant l'utilisation normale de nos produits, et il nous incombe de les signaler dans les plus brefs délais. Nous nous engageons à produire de la qualité et à améliorer les produits à chaque fois que cela est possible.

Plaintes relatives aux produits

Les Plaintes relatives aux produits comprennent les communications alléguant des insuffisances quant à l'identité, la qualité, la durabilité, la fiabilité, l'ergonomie, la sécurité, l'efficacité ou les résultats d'un produit ou d'un élément d'essai clinique et/ou ses composants d'emballage après sa sortie pour distribution, et qui affectent les résultats dudit produit. Les plaintes relatives aux produits doivent être signalées dès que possible :

- par e-mail : ProductComplaints@Alexion.com
- par contact direct : Représentant local chargé de la qualité
- via Atrium : Liens rapides



Événements de pharmacovigilance (PV)

Les événements de PV comprennent les événements indésirables et les situations spéciales. Un événement indésirable est un signe, un symptôme ou une maladie défavorables ou imprévus, associés à l'utilisation d'un médicament, qu'ils soient ou non considérés comme étant liés au médicament. Les situations spéciales comprennent les événements comme le détournement des produits, la mauvaise utilisation des produits, l'utilisation hors autorisation de mise sur le marché et la grossesse. Les événements de PV doivent être signalés à Global Drug Safety dans les plus brefs délais, au moins dans un délai de 24 heures, même lorsqu'il y a peu d'informations :

- par e-mail : AdverseEventReporting@Alexion.com
- par téléphone : 1-844-259-6783
- par fax : 1-203-439-9347
- par contact direct : Responsable local chargé de la sécurité (LSO, Local Safety Officer)
- via Atrium : Outil de signalement des événements de PV et liens rapides

Nos engagements :

- Fournir des produits sûrs et efficaces qui respectent ou dépassent les exigences des patients et des clients
- Respecter l'ensemble des exigences réglementaires applicables
- Mettre en œuvre un Système de gestion de la qualité et améliorer nos systèmes et processus
- Veiller à l'intégrité de nos données
- Assumer notre responsabilité individuelle et collective en matière de qualité



Pour en savoir plus, lisez notre *Politique relative à la qualité*, ou contactez les Services Réglementaire, Qualité, Juridique ou Global Compliance si vous avez des questions.

INTERACTIONS AVEC LES PATIENTS ET LES ORGANISATIONS DE PATIENTS

L'interaction avec les patients et les organisations de patients peut nous donner l'occasion de comprendre comment nous pouvons mieux servir les patients. Dans ces interactions, nous sommes les ambassadeurs de la Société et sommes toujours respectueux, honnêtes et professionnels.

Nos engagements :

- ➔ *Interagir avec les patients uniquement dans le respect de nos politiques et des lois locales*
- ➔ *Respecter les patients et la relation patient-médecin*
- ➔ *Protéger la vie privée des patients, notamment leurs informations personnelles et de santé*
- ➔ *Veiller à ce que l'ensemble des interactions avec les organisations de patients soient pédagogiques, précises et conformes aux politiques applicables de la Société ainsi qu'aux normes légales et réglementaires*



Pour en savoir plus, lisez notre *Guide de référence commercial pour les États-Unis*, notre *Guide global de référence pour les affaires médicales*, et la *Politique globale d'interactions avec les organisations de défense des patients*, ou contactez le Service Global Compliance si vous avez des questions.



INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET LES ACTEURS DU MARCHÉ

Nous nous engageons à promouvoir nos produits et services en fonction des besoins des patients de façon équilibrée, transparente, en nous fondant sur des faits médicaux et scientifiques. Nous respectons le rôle essentiel que jouent les professionnels de santé dans les soins aux patients et évitons d'influencer indûment leurs décisions en matière de soins. Nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité et de conformité aux lois et réglementations en vigueur, dans tous les aspects de notre relation avec les professionnels de santé et les acteurs du marché.

Il y a beaucoup de façons d'interagir avec les professionnels de santé dans le cadre de nos tâches professionnelles, notamment via des engagements scientifiques, médicaux, pédagogiques ou promotionnels. Nous ne prendrons part à aucune activité illégale ou déloyale comme le fait de présenter de la publicité fausse ou trompeuse, de proposer des pots-de-vin pour influencer une décision ou de faire des affirmations sans fondement. Nous devons veiller à ce que les communications et supports promotionnels respectent les lois en vigueur au niveau global et les lois locales, y compris les normes ayant trait à la corroboration, à la rigueur scientifique et à l'équité.

CODE FACT:

Nous devons veiller à bien documenter les repas ou les autres articles de valeur fournis aux professionnels de santé afin de veiller à être transparents et à respecter les lois en vigueur.

Nos engagements :

- Éviter d'interférer avec les décisions indépendantes des professionnels de santé ayant trait aux soins prodigués aux patients
- Fournir des informations produit exactes et non trompeuses
- Veiller à ce que les communications et supports promotionnels soient conformes aux utilisations approuvées par les autorités réglementaires locales
- Veiller au respect des lois locales pertinentes, notamment les normes applicables en matière de corroboration, de rigueur scientifique et d'équité.
- Ne pas faire d'affirmations sans fondement



Pour en savoir plus, lisez notre *Guide de référence global relatif aux affaires médicales, nos Politiques et procédures anti-corruption, le Guide de référence commercial pour les États-Unis, et la Politique d'évaluation des supports promotionnels et médicaux*, ou contactez les Services Réglementaire, Médical, Juridique ou Global Compliance si vous avez des questions.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Chez Alexion, la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) soutient notre mission de transformer la vie des personnes qui souffrent d'une maladie rare et dévastatrice en apportant de la valeur ajoutée à toutes nos parties prenantes. Nous aspirons à être un leader dans ce domaine en voyant la RSE sous l'angle de la « Valeur commune », l'idée que les entreprises peuvent aider à résoudre des problèmes sociaux tout en créant de la valeur financière pour ses actionnaires. Notre plateforme CSR-STAR représente notre approche globale en matière d'environnement, de questions sociales et de gouvernance qui ont une incidence sur notre activité et nos parties prenantes.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.Alexion.com/Responsibility

SERVIR

Servir les communautés où nous sommes implantés et ne pas gaspiller les ressources de notre planète en investissant dans nos communautés et notre planète commune, afin d'aider ceux qui dépendent de nous aujourd'hui et pour les générations futures.

TRANSFORMER

Transformer la vie des patients en cherchant à comprendre leurs parcours, trouver des réponses et collaborer pour leur donner accès à des traitements qui changent la vie.

FAIRE PROGRESSER

Faire progresser nos collaborateurs et notre société en étant le lieu de travail le plus gratifiant qui soit, en adoptant la diversité et en dirigeant et en gérant notre entreprise de manière à créer de la valeur pour nos parties prenantes.

REDÉFINIR

Redéfinir ce que signifie de vivre avec une maladie rare en œuvrant à faire progresser les soins grâce à des diagnostics innovants et à une transparence proactive.



ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES COMMUNAUTÉS OÙ NOUS SOMMES IMPLANTÉS ET ENGAGEMENT EXTERNE

Nous soutenons plusieurs initiatives et activités qui fournissent une éducation médicale ou bénéficient à nos patients et aux localités où nous sommes implantés.

Des bourses fournissent un financement à des entités tierces éligibles pour financer des programmes et études indépendants et non sollicités, ayant une finalité spécifique et véritable, en vue d'aider les patients. Nous ne tirons aucun profit matériel de ces activités. Toutes les demandes de bourses doivent être soumises directement par l'organisation qui les sollicite via le Portail des bourses.

Les contributions caritatives et les dons aident des groupes et des causes méritants dans les localités où nous travaillons. Elles fournissent des financements ou du matériel médical, ou contributions en nature à des tiers, comme des hôpitaux, des universités ou des organisations caritatives enregistrés conformément aux lois locales. Nous ne tirons aucun profit matériel de ces activités.

Les parrainages d'entreprise fournissent des financements à des entités tierces en échange de la possibilité de promouvoir nos produits, marques ou intérêts d'entreprise, ou en échange d'autres avantages matériels en conformité avec nos politiques et les lois locales.

Global Access to Medicine (GATM) est un programme qui vise à donner à accès à nos traitements, à couvrir les lacunes temporaires de financement de l'accès aux traitements, et à permettre aux patients d'accéder à des traitements expérimentaux que nous explorons activement. Les informations relatives à l'enregistrement sont accessibles sur le site My Access Programs. <https://myaccessprograms.parexel.com>

L'**Alexion Access Foundation (AAF)** reconnaît que l'accès aux médicaments peut être difficile et s'engage à aider les programmes qui permettent aux patients éligibles de recevoir nos traitements. Par exemple, l'AAF a été mise en place pour aider les patients aux É.-U. qui n'ont pas de couverture d'assurance, qui n'y ont pas accès et qui n'ont pas les moyens d'obtenir des médicaments Alexion.

Nos engagements :

- *Veiller à ce que ces initiatives-clés respectent l'ensemble des politiques applicables de la Société*
- *Éviter de lier ces activités, de quelque manière que ce soit, à l'utilisation ou à la recommandation de nos produits*



Pour en savoir plus, lisez notre *Politique relative au financement des dons caritatifs*, notre *Politique relative aux parrainages de financement de la santé, aux expositions et aux affichages*, notre *Politique de financement pour l'éducation médicale*, notre *Politique de financement des études parrainées par les chercheurs*, notre *Politique de financement pour les organisations de défense des patients*, et Notre *Politique et nos procédures anti-corruption*, ou contactez le *Service Global Compliance* si vous avez des questions.



AGIR AVEC INTÉGRITÉ

- 20 Lois et exigences réglementaires en matière de santé
- 20 Lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- 22 Exactitude des dossiers de l'entreprise
- 23 Conflits d'intérêts
- 24 Délit d'initié
- 25 Contrôles du commerce international
- 25 Activités politiques

18

**RARE INSPIRATION.
CHANGING LIVES.**



Nous considérons la conformité et la qualité comme essentielles dans tout ce que nous faisons. Nous établissons la confiance et renforçons notre crédibilité en faisant les choses comme il faut. Nous sommes tous des responsables et sommes redevables les uns envers les autres, patients, clients, parties prenantes et actionnaires.



LOIS ET EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE SANTÉ

Nous sommes implantés et menons notre activité dans le monde entier, et nous en sommes fiers. Notre envergure mondiale nous soumet à de nombreuses lois et réglementations qui régissent tous les aspects de notre activité, y compris nos interactions avec les patients, les soignants, les clients et les professionnels de santé. Les lois et exigences réglementaires d'un pays peuvent s'appliquer aux activités menées dans un autre pays. Si des lois ou des exigences réglementaires locales diffèrent de notre politique, les exigences les plus strictes s'appliquent généralement.

Nos engagements :

- Comprendre et respecter l'ensemble des lois et exigences réglementaires en matière de santé qui s'appliquent à nos fonctions et responsabilités
- Obtenir l'ensemble des licences et autorisations
- Connaître nos partenaires professionnels et veiller à ce qu'ils fassent l'objet d'une sélection en matière de diligence raisonnable



Contactez les Services Juridique ou Global Compliance si vous avez des questions.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

Nous ne tolérons la corruption et les pots-de-vin sous aucun prétexte. Alexion interdit à quiconque intervient pour le compte de la Société de proposer, donner, solliciter, accepter ou recevoir un pot-de-vin. Nous ne pouvons rien proposer ou donner quoi que ce soit qui ait de la valeur à quiconque, y compris les prestataires, fournisseurs, professionnels de santé, patients ou agents publics, pour influencer indûment leurs décisions.

Un **Agent public** désigne toute personne qui travaille pour un établissement public ou contrôlé par l'État. Il est important de noter que dans certaines régions, les professionnels de santé peuvent souvent être considérés comme des agents publics. Il peut s'agir d'un médecin qui exerce dans un hôpital public ou d'une personne siégeant dans un comité de santé publique qui conseille le gouvernement. Reportez-vous à notre *Politique et procédures anti-corruption* pour en savoir plus sur les agents publics.

Les tiers agissant en notre nom sont assujettis à nos politiques, procédures et à l'ensemble des lois que nous respectons. Nous devons éviter les actes qui peuvent même suggérer une influence indue et ne jamais essayer de faire quoi que ce soit via un tiers que nous ne pourrions faire nous-mêmes.

20

Lois anti-corruption

Nous sommes tenus de respecter l'ensemble des lois mondiales.

La loi U.S. Foreign Corrupt Practices Act (FCPA)

s'applique aux entreprises américaines qui font des affaires hors des États-Unis. La loi FCPA interdit de donner ou de proposer, directement ou indirectement, une quelconque chose de valeur à un agent public non américain en vue de l'influencer abusivement ou d'obtenir un avantage commercial indu. La loi FCPA proscrie également la comptabilisation inexacte des transactions dans nos livres et registres.

La loi U.K. Bribery Act 2010 (U.K. Bribery Act)

interdit la corruption d'agents publics. Elle pénalise également la corruption commerciale (c.-à-d., la corruption dans le secteur privé).

La loi U.S. Federal Anti-Kickback Statute

interdit le fait de proposer toute chose de valeur (en liquide ou en nature) dans le but d'influencer la décision d'une personne et l'amener à recommander, prescrire, approuver ou acheter un produit ou service de santé qui est remboursé par un programme de santé fédéral, comme Medicare ou Medicaid.

CODE FACT:

En cas de non-respect des lois anti-corruption, les sanctions peuvent être lourdes, aussi bien pour la Société que pour nous à titre individuel.



Les lois FCPA et le U.K. Bribery Act s'appliquent à l'ensemble de nos collègues, où qu'ils soient. Par ailleurs, Alexion s'est engagé volontairement à se soumettre à des restrictions établies par les codes locaux de l'industrie pharmaceutique, qui peuvent limiter nos interactions avec les professionnels de santé.

Nos engagements :

- Respecter l'ensemble des lois anti-corruption en vigueur
- Ne pas proposer et accepter de pots-de-vin, de commissions occultes ou d'autres types de paiements inappropriés, y compris les paiements de facilitation
- Tenir des livres et des registres exacts présentant les paiements de façon honnête pour que les fonds de la Société ne servent pas à des fins illégitimes



Pour en savoir plus, lisez notre *Politique et procédures anti-corruption* et le *Guide de référence en matière commerciale pour les É.-U.*, ou contactez votre Responsable ou le Service Global Compliance si vous avez des questions.

EXACTITUDE DES DOSSIERS DE L'ENTREPRISE

Nous nous engageons à être transparents et à faire des déclarations exhaustives, exactes, respectueuses des délais et compréhensibles au sujet de notre activité. Nos livres, registres et comptes doivent refléter de façon précise et honnête l'ensemble des opérations et transactions de la Société avec un niveau de détail adéquat. Nous ne devons jamais dissimuler ou brouiller nos dossiers de quelque façon que ce soit, ni réaliser des écritures fausses ou trompeuses.



Nous ne devons pas omettre d'informations requises, faire de fausses déclarations (par écrit ou oralement) ni constituer de fonds ou d'actifs non divulgués ou non consignés à quelque fin que ce soit.

Nos engagements :

- Consigner les informations de façon claire et fidèle à la réalité
- Signer seulement les documents, y compris les contrats, que nous sommes autorisés à signer et que nous estimons être exacts et fidèles à la réalité
- Réaliser des écritures authentiques et exactes ou approuver les fonds ou actifs dûment comptabilisés
- Réaliser les paiements avec les justificatifs adéquats
- Coopérer pleinement avec les audits internes et externes et les demandes associées



Contactez le Service financier en cas de questions.



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chacun d'entre nous doit éviter les situations où nos intérêts personnels ou financiers peuvent compromettre notre loyauté professionnelle. Afin de protéger la réputation de notre Société selon laquelle elle agit avec intégrité, nous devons faire attention à toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un conflit.

Un conflit d'intérêts survient lorsque nous avons une relation personnelle ou financière ou un intérêt politique pouvant interférer avec notre devoir d'agir dans l'intérêt de la Société, ou lorsque nous utilisons notre poste au sein de la Société pour en tirer un profit personnel. Exemples fréquents de conflits d'intérêts :

- **Opportunités professionnelles** : Proposer une opportunité d'emploi à un proche ou à ami intime
- **Opportunités d'entreprise** : Tirer profit d'informations commerciales ou d'investissement obtenues dans le cadre de l'acquittement de nos tâches
- **Relations personnelles** : Recommander ou travailler avec des tiers qui sont détenus, contrôlés par, ou emploient nos proches ou amis intimes
- **Emploi extérieur** : Se faire embaucher auprès d'une autre entreprise, et se trouver dans une situation où ce deuxième emploi peut interférer avec, ou influencer indûment nos actions ou décisions professionnelles
- **Cadeaux, repas et divertissements** : Accepter certains cadeaux, repas et divertissements d'entités qui font des affaires ou cherchent à faire des affaires avec la Société

- **Investissements personnels** : Investir dans un de nos prestataires, fournisseurs ou partenaires professionnels, à moins que les titres de l'entité en question soient négociés en bourse ou autrement acceptables au regard de nos politiques et nos procédures
- **Propriété intellectuelle** : Participer à une activité qui impliquerait d'élaborer un travail, un processus ou une invention dans le même domaine que le travail réalisé par la Société ou qui entre en concurrence avec ou se rapporte à notre activité actuelle prévue

Nos engagements :

- Éviter les situations ou activités qui pourraient créer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou l'apparence d'un conflit d'intérêts
- Divulguer les activités, investissements, transactions, interactions ou relations susceptibles de créer un conflit d'intérêts réel, potentiel ou l'apparence d'un conflit d'intérêts



Pour en savoir plus, lisez notre [Politique sur les conflits d'intérêts](#).



DÉLIT D'INITIÉ

Dans le cadre de l'acquittement de nos tâches, il se peut que nous apprenions ou que l'on nous donne accès à des « informations privilégiées » ou à des informations importantes non publiques, au sujet de la Société ou d'autres sociétés cotées en bourse. Le fait d'acheter ou de vendre des titres, comme des actions, des obligations ou des options sur la base d'informations qui n'ont pas été annoncées publiquement est considéré comme un délit d'initié et interdit par la politique de la Société comme par la loi. Divulguer ces informations privilégiées à d'autres qui les utilisent ensuite pour acheter ou vendre des titres est également interdit.

Les Informations importantes non publiques

comprennent les informations qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes pour une décision d'achat, de vente ou de conservation d'un titre. Des informations sont « non publiques » tant qu'elles ne sont pas partagées suffisamment à l'avance pour que des investisseurs puissent les évaluer.

Exemples d'informations importantes non publiques :

- Contrats commerciaux importants
- Autorisations relatives à des médicaments
- Résultats financiers
- Fusions ou acquisitions potentielles

Nos engagements :

- *N'achetez pas et ne vendez pas de titres de la Société ou d'une autre société cotée en bourse à partir d'informations importantes non publiques*
- *Évitez de partager des informations importantes non publiques avec quiconque est extérieur à la Société*
- *Évitez les ventes à perte, les options d'achat, opérations de couverture, comptes sur marge, les nantissements ou autres opérations sur instruments dérivés liées aux titres Alexion*
- *Ne publiez des informations importantes non publiques qu'avec l'autorisation préalable de notre Service juridique*



Pour en savoir plus, consultez notre *Déclaration de politique concernant les informations de la Société et les transactions portant sur les titres de la Société*, ou contactez le Service juridique si vous avez des questions.

CONTRÔLES DU COMMERCE INTERNATIONAL

En tant qu'entreprise internationale qui opère à l'échelle mondiale, nous sommes tenus de connaître et de respecter l'ensemble des lois qui contrôlent le commerce international. Les infractions aux lois qui contrôlent le commerce international sont non seulement préjudiciables pour notre réputation, mais peuvent aussi entraîner de lourdes amendes ou pénalités et engager la responsabilité pénale de la Société et de tout collègue impliqué.

Nos engagements :

- Connaître nos partenaires professionnels et la destination finale de nos produits
- Obtenir l'ensemble des licences et autorisations nécessaires
- Documenter fidèlement l'ensemble des dossiers relatifs aux importations, exportations et aux douanes
- Veiller à ce que les tiers fassent l'objet d'une sélection en matière de diligence raisonnable
- Demander conseil au Service juridique pour veiller à ce que nous respections l'ensemble des lois relatives au commerce

ACTIVITÉS POLITIQUES

L'expression de nos opinions politiques et notre participation à des activités politiques à titre individuel sont encouragées chez Alexion. Cependant, étant donné que la loi dans plusieurs pays interdit ou fixe des limites aux contributions des entreprises en faveur des partis politiques et des candidats, nous ne devons participer aux activités politiques qu'à titre individuel.

Nos engagements :

- Veiller à ce que vos opinions et vos activités politiques personnelles ne soient pas considérées comme émanant de la Société
- Ne pas utiliser le temps, les biens, l'argent ou l'équipement de la Société pour des activités politiques personnelles
- Ne participer à des activités de lobbying qu'en coordination avec Global Government Affairs



Contactez le Service Global Government Affairs ou le Service juridique si vous avez des questions.



Contactez le Service financier si vous avez des questions.






RESPONSABILISER LES PERSONNES

- 28 Égalité des chances
- 29 Prévention du harcèlement sur le lieu de travail
- 29 Sécurité et hygiène de l'environnement de travail
- 30 Confidentialité et protection des données
- 31 Gestion des dossiers

26

**RARE INSPIRATION.
CHANGING LIVES.**



Nous faisons confiance aux membres d'équipe, leur accordons de la valeur, les respectons et leur donnons les moyens d'agir. Nous permettons la production de valeur grâce à la diversité des personnes, des idées, à une collaboration transverse entre fonctions et à un apprentissage continu. Nous célébrons les réussites et voyons les échecs comme une opportunité d'apprendre et de nous améliorer.



ÉGALITÉ DES CHANCES

Notre Société est aussi diverse que les marchés que nous servons et chaque élément apporte un parcours, des talents, des points de vue et des idées uniques. Nous utilisons et célébrons cette diversité car elle est propice à l'innovation et crée un environnement où nous pouvons apporter notre contribution librement et apporter chaque jour toute la richesse de notre personne au travail.

Nous fondons nos décisions professionnelles sur le mérite, l'expérience et l'aptitude personnelle. Nous ne devons jamais discriminer sur la base de l'origine ethnique, de la religion ou de la nationalité d'origine, du sexe, de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle. Nous attendons de nos partenaires professionnels, des tiers et des prestataires avec lesquels nous travaillons qu'ils se conduisent dans le respect de nos valeurs en matière de traitement loyal et d'égalité des chances.

Nos engagements :

- *Traiter chaque personne avec loyauté, respect et dignité*
- *Encourager et écouter ceux qui expriment leurs opinions et partagent leurs réflexions*
- *Créer une culture où chaque voix compte*
- *Faire preuve de respect envers les différences et accepter la diversité*
- *Éviter les messages insultants ou les remarques péjoratives*



Contactez le Service Ressources humaines si vous avez des questions.

CODE FACT:

Le harcèlement de toute sorte n'est jamais toléré, qu'il se déroule dans nos bureaux, dans le cadre de fonctions hors site de la société ou lors de déplacements professionnels. Votre Responsable et les Ressources humaines sont là pour vous soutenir, et pour vous aider à vous sentir à l'aise et en sécurité.

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Nous donnons le meilleur de nous-mêmes lorsque nous coopérons avec les autres et lorsque nous nous acquittons de nos obligations dans un environnement professionnel et propice à la collaboration, où tous les collègues sont traités avec dignité et respect. Les comportements blessants, intimidants ou discriminatoires, ainsi que le harcèlement (y compris le harcèlement sexuel sous toutes ses formes) n'ont pas droit de cité dans notre Société.

Nos engagements :

- Préserver un environnement de travail productif et professionnel
- Créer un lieu de travail qui ne laisse aucune place à l'hostilité, à l'intimidation et aux comportements tyranniques
- Traiter nos collègues et l'ensemble des personnes avec lesquelles nous travaillons avec respect et dignité



Contactez le Service Ressources humaines si vous avez des questions.



SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Nous avons tous le droit de travailler dans un environnement sûr et sain. Que nous soyons dans un site de production, dans un laboratoire, dans un bureau, ou dans un véhicule, nous nous engageons à nous comporter de façon responsable. Ceci inclut le fait de créer des lieux de travail sûrs et conformes et des opérations responsables d'un point de vue environnemental.

Consommation d'alcool et de drogues

La consommation de drogues illégales et l'abus d'alcool et d'autres substances, y compris les médicaments en vente libre ou sur ordonnance, sont interdits sur le lieu de travail. Le lieu de travail est tout endroit où nous menons notre activité, indépendamment de l'heure et du lieu.

Nos engagements :

- Respecter les réglementations environnementales, de santé et de sécurité (ESS)
- Intégrer notre politique ESS à chaque aspect de notre activité
- Se féliciter de la performance ESS et la récompenser
- Identifier, comprendre et atténuer les risques de sécurité
- Signaler immédiatement les dangers, incidents ou maladies éventuels et réels.



Lisez notre Politique environnementale, de santé et de sécurité (ESS).



CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

La collecte et l'utilisation d'informations personnelles peuvent survenir au cours de bon nombre de nos activités de recherche et commerciales. Les informations personnelles comprennent les données qui peuvent être utilisées pour identifier directement ou indirectement une personne, comme le nom, les coordonnées et les informations relatives à la santé. La plupart des pays ont mis en œuvre des lois de protection des données qui fixent des exigences concernant le traitement adéquat des informations personnelles. Pour maintenir la confiance et préserver notre crédibilité, nous respectons l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur en matière de respect de la vie privée, à chaque fois que la Société mène des activités et nous traitons les informations personnelles avec soin et de façon responsable.

Nos engagements :

- Respecter les lois et réglementations en vigueur régissant l'utilisation et la protection des informations personnelles
- Collecter et utiliser le minimum d'informations personnelles nécessaires à une finalité légitime
- Conserver les informations personnelles uniquement le temps nécessaire et les éliminer de façon adéquate
- Partager les informations personnelles uniquement avec les personnes qui en ont légitimement besoin



Pour en savoir plus, lisez notre *Politique de confidentialité mondiale*, consultez la page Privacy sur Atrium, ou contactez le Responsable mondial de la confidentialité à l'adresse privacy@alexion.com.

GESTION DES DOSSIERS

Les dossiers de notre Société (informations enregistrées sur tout support pour refléter une situation, un événement, des activités, des transactions ou des résultats créés ou conservés dans le cadre de notre activité) doivent être gérés de façon adéquate.

En outre, nous pouvons recevoir des demandes de tiers, dans le cadre d'actions en justice ou d'autres demandes relatives à nos dossiers et à nos documents, de temps à autre. Nous sommes tenus de préserver l'ensemble des dossiers pertinents pour tout litige ou toute enquête d'un organisme public impliquant Alexion. Si nous recevons la notification d'un audit légal ou fiscal, nous ne devons pas modifier ou détruire des informations pertinentes.

Nos engagements :

- *Créer, maintenir et conserver les dossiers physiques et électroniques de façon sécurisée et adéquate*
- *Coopérer pleinement avec les audits internes et externes et les demandes associées*



Contactez le Service juridique ou Global Compliance si vous avez des questions ou pour comprendre quels dossiers doivent être préservés.






INNOVER POUR TROUVER DES SOLUTIONS

- 34 Recherche éthique
- 34 Actifs de la Société
- 35 Informations confidentielles et propriété intellectuelle
- 36 Veille concurrentielle
- 36 Concurrence loyale
- 37 Communication avec le public
- 38 Réseaux sociaux

32

**RARE INSPIRATION.
CHANGING LIVES.**

A photograph of two scientists in a laboratory. The scientist in the foreground is wearing a white lab coat, safety glasses, and purple gloves, and is using a pipette. The scientist in the background is also wearing a white lab coat and safety glasses, and is looking at the pipette. The background is a brightly lit laboratory with various pieces of equipment.

Nous innovons avec discipline et en nous fixant des objectifs, pour rechercher des solutions créatives dans tous les aspects de notre travail. Nous prenons des risques équilibrés et encourageons l'expérimentation. Nous écoutons activement et avec humilité les idées internes et externes et nous exploitons les idées nouvelles.



RECHERCHE ÉTHIQUE

Chez Alexion, nous luttons contre les maladies rares avec persévérance, dévouement et en cherchant sans cesse à créer des innovations médicales qui améliorent sensiblement la vie des patients. En nous concentrant sur les patients et en en faisant notre priorité, nous menons des études cliniques d'une façon qui protège leur sécurité et leurs droits et respecte les normes de recherche éthique les plus strictes.

Lorsque nous réalisons des études, nous respectons l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, ainsi que les lignes directrices éthiques internationales, comme les Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et les Bonnes pratiques cliniques (BPC). Nous nous engageons à veiller à ce que tous les protocoles soient examinés et approuvés comme il se doit et que les patients soient informés de la finalité de notre recherche et qu'ils y consentent. L'intégrité et la qualité de nos données cliniques et la transparence des résultats de nos études cliniques sont importantes pour notre réputation.

Nos engagements :

- Veiller à ce que les participants aux études ne soient pas exposés à des risques inconsidérés
- Expliquer la nature et la finalité de l'étude aux participants et obtenir leur consentement éclairé
- Respecter les règles de respect de la vie privée et de confidentialité
- Fournir des données qui permettent un reporting, une interprétation et une vérification transparents et précis



Contactez les Services Global Clinical Development, Global

ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Nous sommes tous tenus de protéger les actifs de notre Société et de les traiter avec soin. Nos actifs (qu'il s'agisse d'informations, d'actifs physiques, financiers ou technologiques) sont essentiels à un travail réussi. En gérant convenablement nos actifs, nous sommes en mesure d'innover pour trouver des solutions.

Exemples non exhaustifs d'actifs de la société :

- Installations
- Équipement
- Liquidités et autres fonds
- Matériel informatique
- Logiciels
- Systèmes d'information
- Appareils mobiles
- Informations et dossiers
- Propriété intellectuelle

Nos engagements :

- Utiliser uniquement les actifs de la Société à des fins professionnelles légitimes
- Protéger les actifs de la Société contre le vol, la perte, les dommages ou les abus
- Utiliser des logiciels disposant des licences requises
- Éviter d'utiliser les actifs de la Société pour en tirer profit personnellement
- Protéger les identifiants utilisateur et mots de passe



Contactez les Services Sécurité, Informatique ou Global Compliance si vous avez des questions ou pour soulever une préoccupation.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nos informations confidentielles et notre propriété intellectuelle nous aident à innover et en définitive, à réussir sur le marché. Nous avons tous l'obligation de protéger les informations sensibles que nous consultons ou auxquelles on nous donne accès pendant nos collaborations, partenariats professionnels ou auprès de nos anciens employeurs. La communication non autorisée de ces actifs pourrait se répercuter négativement sur notre Société et compromettre nos relations avec les clients et d'autres parties prenantes. L'ensemble des données et informations liées à la Société ou qui sont sa propriété, y compris celles contenues dans nos appareils personnels, sont considérées comme étant des informations exclusives et sont la propriété de la Société. Ces données et informations sont soumises à l'inspection, à l'examen et/ou à la collecte par la Société.

Informations confidentielles

Dans le cadre de notre travail, il se peut que l'on nous octroie un accès à des Informations confidentielles qui sont protégées et non publiques. Nous devons faire preuve d'un soin et d'une attention particuliers pour veiller à ce que ces informations soient protégées et en sécurité. Nous respectons tous les brevets, toutes les marques commerciales, tous les droits d'auteur, toutes les informations exclusives, tous les secrets industriels et toutes les informations confidentielles des personnes avec lesquelles nous traitons.

Exemples non exhaustifs d'informations confidentielles :

- Chiffres non publics relatifs aux ventes et aux résultats
- Projections financières ou plans stratégiques
- Données sur la technologie, les opérations, la recherche et les aspects techniques
- Techniques et processus de production
- Dossiers des employés, données sur les rémunérations et autres données personnelles des employés
- Informations et dossiers de tiers (par ex. patients, professionnels de santé, prestataires, fournisseurs, etc.) qui nous sont donnés et que l'on nous demande de tenir secrets

Propriété intellectuelle

L'ensemble des la propriété intellectuelle (informations qui ont une valeur commerciale et sont le résultat d'un effort créatif, notamment les biens protégés par des droits d'auteur, les brevets, marques commerciales, marques de services et secrets commerciaux) doit être en totale conformité vis-à-vis des lois sur la propriété intellectuelle en vigueur et des autres orientations fixées par le Service juridique.



Nous sommes tenus de préserver les informations confidentielles et la propriété intellectuelle, même après la fin de l'emploi ou de la relation professionnelle.

Nos engagements :

- Utiliser et divulguer des informations confidentielles uniquement à des fins professionnelles légitimes
- Partager des informations confidentielles uniquement avec les parties autorisées et avec l'approbation du Service juridique
- Collecter, conserver, utiliser, divulguer et détruire les informations confidentielles de façon adéquate et sécurisée
- Utiliser le cryptage le cas échéant et, lorsque nous ne sommes pas sûrs de savoir si des informations sont confidentielles, partir du principe qu'elles le sont
- Éviter d'aborder des informations confidentielles dans des lieux publics ou, sur le lieu de travail, en présence de collègues qui ne sont pas autorisés à y accéder
- Protéger notre propriété intellectuelle des abus et respecter la propriété intellectuelle d'autrui
- Si vous créez ou inventez des choses dans le cadre de votre travail, prenez les mesures requises pour protéger la propriété intellectuelle résultant de votre travail



Pour en savoir plus, lisez notre [Politique de confidentialité mondiale](#), ou contactez le Responsable global de la confidentialité si vous avez des questions.

VEILLE CONCURRENTIELLE

Les informations sur nos concurrents constituent un actif précieux dans notre environnement concurrentiel. Lorsque nous collectons des renseignements sur l'activité, nous respectons toujours les normes éthiques les plus rigoureuses et insistons pour que nos partenaires professionnels en fassent de même.



Certains d'entre nous sont d'anciens employés de concurrents. Nous devons faire attention et être vigilants afin de ne pas utiliser ou divulguer des informations non publiques ou confidentielles de nos anciens employeurs.

Nos engagements :

- Obtenir des informations sur la concurrence uniquement par des voies légales et éthiques
- Faire attention lorsque nous acceptons des informations provenant des tiers
- Respecter les obligations de confidentialité d'autrui



Contactez les Services Juridique ou Global Compliance si vous avez des questions.

CODE FACT:

Nous n'utilisons pas d'informations confidentielles exclusives sur nos concurrents à notre profit, car nous n'avons pas besoin d'une influence extérieure pour réaliser nos objectifs. Les informations sur nos concurrents qui ne sont pas contenues dans un document public sont exclusives.

CONCURRENCE LOYALE

La concurrence loyale et honnête est un excellent facteur de motivation qui nous pousse à être plus innovants et à continuer à améliorer l'expérience des patients. Les lois antitrust et relatives à la concurrence interdisent les ententes entre Alexion et nos concurrents qui affectent les prix, les modalités ou conditions de vente ou la concurrence loyale. Nous travaillons dur au quotidien pour remporter des contrats de façon méritoire, grâce à notre travail scientifique et à nos produits, et nous évitons les activités susceptibles de limiter la concurrence par des moyens illégaux ou déloyaux.

Nos engagements :

- Éviter de parler avec les concurrents de ce qui suit :
 - Informations sur les prix, les modalités et conditions de vente, les plans commerciaux, les volumes, les coûts ou les clients
 - La répartition de la production, des clients, des marchés ou des territoires
 - La limitation des ventes ou de la production
- Ne pas essayer d'empêcher un concurrent d'entrer sur nos marchés
- Ne pas manipuler un processus d'appel d'offres concurrentiel



Contactez le Service financier si vous avez des questions.

COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

Il est essentiel que nos communications publiques soient claires, uniformes et responsables. C'est pourquoi seules les personnes autorisées ont le droit de communiquer au nom de notre Société avec des organismes extérieurs, tels que les médias, les membres de la communauté d'investisseurs et les fonctionnaires.

Nos engagements :

- Éviter de répondre aux demandes externes concernant les activités, résultats, plans ou positions de la Société sur des questions publiques sans autorisation
- Toujours communiquer de façon honnête et ouverte avec les patients, clients, partenaires professionnels, actionnaires ou quiconque s'intéresse à notre Société



Pour en savoir plus, lisez notre *Politique de réponse aux médias*, ou contactez le Service communication institutionnelle si vous avez des questions.



RÉSEAUX SOCIAUX

Nous utilisons souvent les réseaux sociaux et les communications sur internet pour rester connectés et renforcer nos relations professionnelles et personnelles. Les réseaux sociaux désignent les technologies et pratiques qui permettent aux personnes de créer et de partager du contenu, des opinions, des idées, des expériences et des points de vue.

Nous faisons toujours attention à la façon dont nous utilisons les réseaux sociaux, les forums en ligne, les blogs, les groupes de discussion, les salons de chats ou les panneaux d'affichage en ligne. Nous ne pouvons pas donner l'impression que nous nous exprimons au nom de la Société, à moins d'être autorisés à le faire.

Nos publications personnelles sur les intérêts d'Alexion (tout ce qui a trait à notre activité, nos produits, nos collègues actuels et anciens, politiques, études, relations et concurrents) doivent inclure un avertissement qui mentionne votre relation vis-à-vis de la Société et explique que les déclarations ou opinions exprimées n'engagent que vous et ne sont pas celles de la Société.



Les collègues ne doivent pas interagir (liker, partager, publier, commenter) sur un contenu de marque lié à nos traitements actuels ou futurs ou à notre développement commercial sur les réseaux sociaux.

Nos engagements :

- Obtenir les permissions nécessaires avant de faire des publications liées à la Société
- Ne faire que des divulgations autorisées
- Éviter de donner l'impression que nous nous exprimons au nom de la Société, à moins d'être autorisés à le faire



Pour en savoir plus, lisez notre *Politique relative à l'utilisation des réseaux sociaux par les employés*, ou contactez les Services Relations avec les investisseurs ou Communication institutionnelle si vous avez des questions.



ALEXION®

alexion.com

